

Demande d'allocation AUX APPRENTIS CONTRATS EN ALTERNANCE

DEMANDE D'ALLOCATION AUX APPRENTIS/CONTRATS EN ALTERNANCE

1. Avoir moins de 25 ans et percevoir une rémunération au plus égale à 80% du SMIC national brut.
2. Le contrat doit être en cours de validité dans une SCOP adhérente au 14 décembre de l'année en cours.
3. La prestation est servie à compter du 15 janvier de l'année suivante.

La copie du contrat signé par la Direction du Travail est obligatoire

SALARIÉ

Nom : Prénom :

Adresse complète :

COOPÉRATIVE

Raison sociale :

Adresse :

Temps complet

Temps partiel..... heures hebdomadaires

Cachet

Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné
est employé dans notre coopérative depuis le :

A.....le

Signature

MODE DE PAIEMENT

Chèques Lire

PIÈCES A JOINDRE

Si vous faites une première demande :

- Photocopie du contrat de travail à joindre impérativement à chaque demande.
- Photocopie du livret de famille et/ou de la carte d'identité

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE A :

UNION SOCIALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr - Internet : www.union-sociale.coop